Communiqué de presse

20 juin, journée mondiale des réfugiés : le droit d'asile détourné par qui ?

Lu ces derniers jours dans la presse, suite au comité interministériel sur l'immigration du 9 juin :

« Les demandes d'asile sont de plus en plus détournées : les étrangers demandent systématiquement l'asile en sachant que l'examen de leur dossier dure plusieurs mois et qu'ils sont pris en charge de manière très avantageuse », a commenté un conseiller de l'Elysée (dépêche AFP)

Le constat de l'association marseillaise des usagers de la PADA (plateforme d'accueil des demandeurs d'asile), lors de sa manifestation devant l'OFII le 10 juin :

Les conditions d'accueil des personnes en demande d'asile imposées par les traités internationaux, ne sont pas respectées par l'OFII, à Marseille.

Les textes gouvernementaux précisent que, dès l'enregistrement d'une demande d'asile, le demandeur peut bénéficier d'un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile et d'un accompagnement social et administratif. Il reçoit une allocation journalière pour demandeur d'asile (Ada)

Après un délai de 6 mois courant au moment du dépôt de la demande d'asile, si l'OFPRA n'a pas statué, ils peuvent faire une demande d'autorisation de travail, mais très peu obtiennent ce droit.

« Conditions avantageuses »?

Dans les faits, très peu d'entre eux en bénéficient. Pas d'hébergement, faute de structures d'accueil en nombre suffisant, les demandeurs d'asile enchainent les difficultés pour se loger, les livrant aux marchands de sommeil. Pas d'accompagnement, ni pour la procédure de demande d'asile tellement complexe, ni pour accéder à leurs droits sociaux ou pour la scolarisation des enfants par exemple.

Au contraire leurs conditions de vie ne cessent de se dégrader, avec le report de trois mois de l'accès à la CMU, jusqu'à la modification de la carte de paiement qui permet aux bénéficiaires de disposer de l'allocation aux demandeurs d'asile et avec laquelle ils ne peuvent plus faire de retrait d'argent liquide ni de paiement en ligne. Cette allocation peut être aussi supprimée sans justifications.

A des fins électoralistes l'objectif actuel de M Macron est d'accélérer l'expulsion des demandeurs d'asile déboutés.

Notre volonté en cette journée des réfugiés est de rappeler que le droit d'asile est un droit fondamental, qu'une autre politique d'accueil est possible pour tous les étrangers.

Appliquons la charte de l'ANVITA à laquelle la ville de Marseille vient d'adhérer, notamment son article 2 " Nos territoires peuvent devenir refuges pour tous ceux et toutes celles qui ont besoin d'être mis à l'abri. C'est mettre en œuvre le devoir d'hospitalité en

répondant d'abord et avant tout aux urgences, celles liées à l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation et à la culture pour répondre aux besoins vitaux.

« Personne ne quitte sa maison à moins Que sa maison ne soit devenue la gueule d'un requin .. »

Warsan Shire, poétesse née en 1988 au Kenya de parents Somaliens, résidant actuellement à Londres.

« Les néandertaliens et homo sapiens arrivés en Europe étaient des migrants et se sont mélangés pour faire de nous des métis originels »

Edgard Morin

Les Etats Généraux des Migrations – EGM- de Marseille

(Collectif associant La Cimade Marseille, La Ligue des Droits de l'Homme, CCFD Terre Solidaire, Réseau Education Sans Frontière 13, Réseau Université Sans Frontière 13, Réseau Hospitalité)

et L'Association des Usagers de la PADA de Marseille

Contact: Bernadette Matrat 06 87 42 39 27